

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 JUILLET 2022 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes WAGNER, SALARI, GONCALVES LEITE, M. PIERRE, Adjoints, Mmes LE FEVRE, POTIER, SCHOEPP, RODRIGUES, MM. GOURDIN, ARQUIN, JOURDOIS, BASTOS, CADORIN.

Excusés : M. DROPSY (procur. SALARI), Adjoint, Mme MORGENTHALER (procur. GONCALVES LEITE), M. SANTINI (procur. ZOLFO).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 24 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 23 Mai 2020**.

1) En date du 30 Juin 2022, vu la décision municipale, en date du **28 Décembre 2021**, établissant une **Convention provisoire de Livraison de Repas avec la SAS ELRES-ELIOR pour la fourniture et le transport de ces Repas à la Cantine du Groupe Scolaire Primaire de SAULNES, à compter du 1^{er} Janvier 2021 pour une durée de 8 mois**,

Considérant qu'il convient **d'assurer la continuité de ce Service**, en organisant la livraison de denrées alimentaires et plat cuisinés aux enfants de l'accueil périscolaire de SAULNES **à compter de la prochaine rentrée scolaire, dans l'attente d'un Appel d'Offres qui doit être lancé à l'automne pour l'établissement d'une nouvelle Convention pluriannuelle**,

Monsieur le Maire a décidé **de passer, provisoirement, une Convention de Livraison de Repas avec la SAS ELRES-ELIOR Restauration Enseignement, définissant les conditions et modalités de livraison de repas à la Cantine du Groupe Scolaire Primaire de SAULNES, le prix du repas livré complet étant fixé à 4,038 €uros H.T. (TVA en vigueur de 5,50 %) sur une base de 65 Prestations Alimentaires en moyenne livrées par jour, et ce, pour la période déterminée du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2022**.

2) En date du 6 Juillet 2022, considérant l'acquisition et l'installation, en Août 2007, d'un **Réseau Informatique rénové aux Service Administratifs de la Mairie, ainsi que les autres Réseaux installés aux Ecoles Élémentaires et à la Bibliothèque - Médiathèque**, et la nécessité de prévoir, de **poursuivre et d'améliorer la maintenance technique des matériels concernés**, en tenant compte de la nouvelle formule de Contrat de Maintenance proposée par la Société COMPUTER BUSINESS CENTER (CBC) Informatique, suite au dernier renouvellement du 20 Avril 2021,

Monsieur le Maire a décidé **de passer un nouveau Contrat de Prestations de Services pour les Installations Informatique de la Commune de SAULNES, auprès de la Société C.B.C. Informatique** sise à Bascharage (GDL), **incluant le CBC Backup Monitoring et les garanties complémentaires** (Maintenance préventive Software et périphériques impression), **prévoyant 50 crédits de service et de prestations techniques pour les besoins entrant dans les compétences du prestataire** et ce, selon **une redevance de service de 4 450,00 Euros H.T. à compter de la date de reconduction du Contrat, soit le 6 Juillet 2022,**

BONS FOURNITURES SCOLAIRES ELEVES ECOLES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ses efforts en faveur de l'Enseignement et de l'Education, ainsi que l'aide apportée aux familles, dont les enfants fréquentent des Etablissements Scolaires situés en dehors du territoire de la Commune de SAULNES, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de maintenir et de fixer, comme suit, la valeur des bons d'achat de fournitures scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 :

* **55 Euros** pour les élèves des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

* **70 Euros** pour les élèves des classes de Seconde, Première, Terminale, LEP, IUT, Facultés et Universités.

Ces bons seront attribués à tous les élèves ou étudiants fréquentant les Etablissements Scolaires ou Universitaires extérieurs à la localité, sans limite d'âge, à partir de l'entrée en classe de 6^{ème}.

INDEMNISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Considérant que les membres du Personnel Communal ont été appelés à effectuer des travaux supplémentaires à l'occasion des Elections Législatives des 12 et 19 Juin 2022, et qu'il importe de rémunérer ces travaux exceptionnels, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'appliquer au Personnel intéressé (Administratif et Technique), les dispositions réglementaires relatives au paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ou le bénéfice d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, prévue par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié et dans la limite d'un crédit global de 165,25 Euros, selon la catégorie du personnel concerné et pour les Elections correspondantes.

SUBVENTION PARCOURS ROSE 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil que la 7^{ème} édition du Parcours Rose du Pays Haut est programmée au 9 Octobre 2022 à MEXY.

Cette manifestation, désormais incontournable, a pour but de **sensibiliser au dépistage du cancer du sein et aux bienfaits d'une activité physique régulière dans la lutte contre cette maladie**. Cette année, l'Association partenaire de l'événement est l'inter-association du **Comité des Fêtes de Mexy**.

La totalité des fonds et des bénéfices récoltés, lors de cette manifestation, est reversée aux Organismes compétents pour financer des projets de recherche ainsi que des activités pour le bien-être des malades.

Considérant l'engagement permanent de la Commune de SAULNES dans cette initiative annuelle et solidaire, et la volonté de soutenir cette édition 2022 afin d'assurer une organisation à la hauteur de cet événement, Après avoir pris connaissance du programme et du budget prévisionnel du « Parcours Rose Pays Haut 2022 » qui aura lieu sur le territoire de la Commune de MEXY, le 9 Octobre 2022, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'accorder une Subvention de 1000 Euros à l'Inter-association du Comité des Fêtes de Mexy, partenaire financier de l'opération, pour contribuer à la gestion financière de la Manifestation « Parcours Rose Pays Haut 2022 ».

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXERCICE 2022

Après avoir pris connaissance des activités des diverses Associations, subventionnées habituellement, de leur programme 2022, de leurs comptes financiers, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2022

ASSOCIATIONS LOCALES

Avenir Sportif Saulnes Longlaville	20 020
Amicale des Retraités et Personnes Agées (ARPA)	2 920
Ste Les Jeunes Saulnois	1 373
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	350
Amicale des Donneurs de Sang	90
Harmonie Municipale-Avenir Musical (Fonctionnement)	4 160

Ecole Municipale de Musique	5 310
Photo Club	1 095
Karaté Club de Saulnes	525
Saulnes Rotin Club	445
Centre Culturel G. Philippe (Association Sportive MJC Saulnes)	670
Club « Dansons à Saulnes »	745
Club Badminton	890
Association La Communale	245
Nippon Kempo Saulnes	210
L'OST du Pays Haut	210
Association Tanngrisnir	210
Judo Club Saulnes	525

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Foyer Socio Educatif Collège L. Béra (Trois Frontières) – Longlaville	200
Association Sportive Collège L. Béra (Trois Frontières) – Longlaville	100
Radio Aria Longwy	2 000

(Financement exceptionnel et définitif pour l'Exercice 2022 avec l'objectif de favoriser une « renaissance » de cette Radio associative locale à partir du maintien de la fréquence de diffusion)

SYNDICAT FIL BLEU PARTICIPATION FINANCIERE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Commune de SAULNES est adhérente, depuis 1990, à l'Association « Le Fil Bleu – Lumière et Couleur sur l'Agglomération de LONGWY »** qui concoure, dans un cadre intercommunal, à la **requalification du Cadre de Vie dans les Cités issues de l'époque sidérurgique et minière, par la mise en couleur et en valeur des bâtiments**, et qui a été transformée en **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au cours de l'Exercice 2003.**

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de cette adhésion, **la Commune participe financièrement aux charges intercommunales de ce Syndicat, aussi bien pour le Budget de Fonctionnement (Cotisations Adhésion et Ingénierie) que pour le Budget du Fonds d'Intervention de Quartier de l'Agglomération de LONGWY (FIQAL)** qui permet **l'attribution de subventions aux habitants de la Ville de SAULNES** qui engagent des opérations de revalorisation de leur patrimoine immobilier.

Si les cotisations de fonctionnement évoluent en fonction du Budget adopté chaque année par le Conseil Syndical du FIL BLEU, **la part des Communes au financement du FIQAL est laissée au libre choix des Collectivités qui fixent un montant forfaitaire annuel révisable par simple décision de l'Assemblée délibérante.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, pour l'Exercice **2021**, une somme de **9 000 Euros** avait été accordée à ce Fonds d'Intervention, en tenant compte de la situation équilibrée du FIQAL, des crédits disponibles et des projets de rénovation inscrits pour SAULNES

Compte – tenu des diverses zones d'action et d'intervention concernées par ce programme sur la Commune de SAULNES, qui ont été étendues à l'ensemble du territoire communal, et de la situation financière du FIQAL qui reste stable, Monsieur le Maire invite le Conseil à **déterminer la part de financement affectée au Budget du FIQAL du Syndicat LE FIL BLEU pour cette année 2022, celle-ci pouvant être maintenue par rapport à l'année précédente.**

Considérant l'intérêt de poursuivre cette opération visant à adapter la Ville à son devenir et favorisant la rénovation concertée du patrimoine urbain de l'Agglomération de LONGWY, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de fixer à 9 000 Euros la participation financière annuelle de la Commune de SAULNES au Budget du Fonds d'Intervention de Quartier de l'Agglomération de LONGWY (FIQAL) géré par le Syndicat LE FIL BLEU dans le cadre de ses actions de mise en couleur et en valeur des bâtiments et ce, pour l'Exercice 2022 (s'y ajoutant les cotisations du Budget de Fonctionnement du Syndicat),

PROLONGATION POSTES DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibérations des **25 Mai et 5 Juillet 2021**, il a été décidé de **créer deux postes d'Agent Polyvalent dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences**, afin de recruter et former des personnes au regard des besoins en personnel de la Commune, particulièrement aux Services Techniques et d'Entretien et ce, pour des recrutements pouvant intervenir **à partir du 1^{er} Juin 2021 et pour une durée de 12 mois.**

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs au Conseil que la délibération du 5 Juillet 2021 incluait la **possibilité de recourir à ce type de Contrats du Parcours Emploi Compétences, en collaboration avec tous les Organismes habilités à proposer des candidats aux emplois ainsi créés et à porter les Conventions de Financement des Contrats de Travail aidés par l'Etat.**

Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre et de bénéficier de ce Parcours Emploi Compétences pour recruter et former des personnes au regard des besoins en personnel de la Commune, en disposant d'un large panel d'offres d'emplois dans le cadre de ce dispositif du Parcours Emploi Compétences, afin de répondre aux attentes et aux besoins, et en utilisant un large partenariat pour procéder au recrutement et au financement de ces emplois, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de prolonger les deux (2) postes d'Agent Polyvalent dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences, pour des recrutements pouvant intervenir à partir du 1^{er} Juin 2022 au titre du dispositif concerné, dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : **Entretien des Espaces Verts et des Voiries communales**
- Durée des contrats : **12 mois, renouvelable sous conditions**
- Durée hebdomadaire de travail : **35 heures**
- Rémunération : **SMIC**

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements, notamment à intervenir à la signature des contrats de travail à durée déterminée (CDD) avec les personnes qui seront recrutées et de la Convention de Financement avec un Organisme habilité par l'Etat qui aura présenté la ou les offres d'emploi correspondant le mieux aux attentes et aux besoins de la Commune.

DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACHAT VÉHICULE UTILITAIRE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **7 Décembre 2017**, la Commune a conclu une Convention d'Objectif et de Moyens avec le GEIE ECOTRANSFAIRE, afin de mettre en place un **projet novateur et ambitieux portant sur la volonté d'inscrire la Ville dans des perspectives de rénovation et de transition énergétique, en permettant de définir plusieurs orientations qui ont été inscrites dans le projet intitulé « Saulnes, vers la Transition 2030 »**.

Dans le cadre de la programmation « Saulnes vers la Transition 2030 » et afin de **favoriser la mobilité douce et de limiter l'emprunte carbone des Services Municipaux**, notamment en matière de nombreux déplacements des Services Techniques, la Municipalité a décidé de **remplacer progressivement son parc automobile utilitaire thermique par des véhicules électriques**. A ce titre, la municipalité a décidé **d'investir dans un fourgon tôle de marque FIAT modèle E-Escudo**.

Au regard des aspects financiers, Monsieur le Maire insiste sur **la nécessité de trouver un large panel de financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune**.

Considérant la volonté affirmée de la Commune de s'engager vers l'avenir avec le projet « Saulnes, vers la Transition 2030 », **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel du projet d'investissement d'un fourgon tôle de marque FIAT modèle E-Escudo pour la somme totale de 37 180 €uros auxquels il faut déduire une réduction du garage de 5 295 €uros et la prime environnementale de l'état de 7 000 €uros portant la somme à payer à 24 885 €uros HT.

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de 8 333 €uros au titre du Soutien aux Communes fragiles de la programmation du Contrat Territoires Solidaires 2016-2022.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 21 HEURES 30**